

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF / TEP) ET TESTS DE SELECTION IPMS



BPJEPS ES AAN

Le candidat :

- Doit être titulaire de l'unité d'enseignement « premier secours en équipe niveau 1 » (PSE1) ou son équivalent, à jour de la formation continue, avec production de l'attestation de formation continue.
- Doit produire un certificat médical datant de moins de trois mois, établi conformément au modèle figurant dans la présente annexe.
- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), à jour de la vérification de maintien des acquis.

Le candidat est soumis aux tests éliminatoires suivants liés à sa pratique personnelle :

TEST TECHNIQUE (EPEF / TEP)

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

Dispenses du Test technique :

- Titulaires du « pass'sports de l'eau » et d'un « Pass'compétition » de l'ENF
- Les personnes justifiant d'une attestation du DTN (dans le cadre d'une compétition conventionnée avec la FFN) ou Directeur Régional JSCS de réalisation de cette épreuve
- Les personnes ayant satisfait aux épreuves de la préformation du BEESAN

SELECTIONS IPMS

. ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

➤ Entretien professionnel : Structure support de l'alternance

L'entretien permet de vérifier la cohérence du projet professionnel du candidat. Il doit assurer une présentation complète de la ou les structures support de l'alternance : localisation, organigramme, tutorat, prestations, contrat de formation, etc...